

CAROLINE RAMADE

EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

12, RUE ARMAND CARREL – 75019 PARIS
TÉL. : 01.42.00.25.78

ASSOCIATION CULTUELLE LES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2012

Aux Adhérents de

L'Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France

11, rue de Seine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 28 décembre 2012

Le Commissaire aux Comptes



Caroline Ramade

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01.09.2011 au 31.08.2012

B I L A N

Exercice du 01.09.2011 au 31.08.2012

ACTIF

	31.08.2012		31.08.2011	
	Brut	Amortiss. & provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
. Brevets et licences	33 528,46	32 964,37	564,09	10 019,89
Immobilisations corporelles				
. Terrains	825 630,00	124 792,00	700 838,00	1 015 838,00
. Constructions	3 806 550,63	587 704,77	3 218 845,86	2 288 072,92
. Matériel assemblées cultuelles et divers	1 676 477,19	1 285 059,98	391 417,21	574 673,66
. Autres immobilisations corporelles	3 651 264,18	1 956 088,49	1 695 175,69	1 718 520,56
. Immobilisations en cours	157 504,79		157 504,79	-
Immobilisations financières				
. Prêts sans intérêts	3 995 340,01	3 802 783,13	192 556,88	170 942,45
. Autres immobilisations financières	94 554,51	-	94 554,51	91 299,16
Total I	14 240 849,77	7 789 392,74	6 451 457,03	5 869 366,64
Créances				
. Fournisseurs, avances et acomptes	3 577,24	-	3 577,24	50 375,73
. Autres créances	119 728,73	-	119 728,73	44 604,88
Valeurs mobilières de placement				
. SICAV monétaires	6 973 422,47		6 973 422,47	4 886 643,23
Disponibilités	892 114,43		892 114,43	1 610 670,27
Charges constatées d'avance	73 102,49		73 102,49	48 859,73
Total II	8 061 945,36	-	8 061 945,36	6 641 153,84
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	22 302 795,13	7 789 392,74	14 513 402,39	12 510 520,48

B I L A N

Exercice du 01.09.2011 au 31.08.2012

P A S S I F

	31.08.2012	31.08.2011
Fonds associatifs		
. Fonds associatifs sans droit de reprise	3 025 200,00	2 011 200,00
. Fonds associatifs avec droit de reprise	1 693 600,00	1 693 600,00
. Réserves	5 152 270,67	5 152 270,67
. Réserves à projet associatif	1 172 325,18	1 172 325,18
. Report à nouveau	784 249,55	(285 125,52)
. Résultat de l'exercice	889 022,42	1 069 375,07
Total I	12 716 667,82	10 813 645,40
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	1 121 819,73	1 040 007,65
Total II	1 121 819,73	1 040 007,65
Fonds dédiés		
. Sur subventions culturelles	-	-
. Sur autres ressources	20 732,83	20 732,83
Total III	20 732,83	20 732,83
Dettes		
. Emprunts et dettes financières divers	58 000,00	103 201,62
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 801,63	41 110,77
. Dettes fiscales et sociales	208 111,10	117 950,40
. Legs et donations en cours	-	-
. Autres dettes	235 269,28	373 871,81
Produits constatés d'avance	-	-
Total IV	654 182,01	636 134,60
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	14 513 402,39	12 510 520,48

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice du 01.09.2011 au 31.08.2012

CHARGES

	31.08.2012	31.08.2011
Charges courantes		
. Achats	662 328,30	690 611,64
. Autres charges externes	4 130 228,06	3 924 926,28
. Impôts et taxes	151 635,66	210 793,76
. Indemnités ministres du culte	2 327 572,75	2 178 806,70
. Charges de Sécurité sociale des cultes	1 997 897,90	1 400 925,72
. Autres charges de gestion courante	3 552 106,03	4 575 144,56
. Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	805 065,68	687 174,78
. Sur immobilisations : dotations aux provisions	-	-
. Sur actif circulant : dotations aux provisions	5 721,00	4 120,00
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	81 812,08	129 337,35
Total I	13 714 367,46	13 801 840,79
 Charges financières		
. Différences négative de change	606,16	409,48
Total II	606,16	409,48
 Charges exceptionnelles		
. Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
. Autres charges exceptionnelles	1 451 020,87	1 021 686,02
Total III	1 451 020,87	1 021 686,02
 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
. Sur apports	-	-
. Sur subventions d'associations culturelles	-	-
. Sur offrandes culturelles	-	-
. Sur legs et donations	-	-
Total IV	-	-
 TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	15 165 994,49	14 823 936,29
 Solde créditeur (excédent)	889 022,42	1 069 375,07
 TOTAL GÉNÉRAL	16 055 016,91	15 893 311,36

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice du 01.09.2011 au 31.08.2012

PRODUITS

	31.08.2012	31.08.2011
Produits courants		
. Loyers	68 706,27	-
. Cotisations des membres	390,00	380,00
. Subventions d'associations cultuelles	276 464,60	430 608,49
. Offrandes cultuelles	13 619 630,80	13 216 679,79
. Legs et donations	1 721 080,80	1 866 444,02
. Reprises sur provision	3 368,00	25 799,59
Total I	15 689 640,47	15 539 911,89
Produits financiers		
. Produits d'épargne associative	67 821,72	35 464,58
. Reprises sur provisions		
. Autres produits		
Total II	67 821,72	35 464,58
Produits exceptionnels		
. Reprises sur provisions	-	-
. Autres produits exceptionnels	297 554,72	317 062,78
Total III	297 554,72	317 062,78
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
. Sur apports	-	-
. Sur subventions d'associations cultuelles	-	872,11
. Sur Offrandes cultuelles	-	-
. Sur legs et donations	-	-
Total IV	-	872,11
TOTAL PRODUITS (I+II+III+IV)	16 055 016,91	15 893 311,36
Solde débiteur (déficit)	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	16 055 016,91	15 893 311,36

ANNEXE LÉGALE DES COMPTES

Exercice du 01.09.2011 au 31.08.2012

À la clôture de l'exercice, les comptes annuels présentent les caractéristiques suivantes :

Total Bilan	14 513 402,39
Résultat de l'exercice	889 022,42

I - PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES, FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles et normes comptables, notamment les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

En particulier, les principes et conventions suivants ont été appliqués :

- principe de prudence ;
- principe d'indépendance des exercices ;
- continuité des activités.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

État de l'actif immobilisé

Éléments	Valeur brute début ex.	+	-	Valeur brute fin ex.
Immobilisations incorporelles				
Brevets et licences	32 561,46	967,00	-	33 528,46
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 140 630,00	-	315 000,00	825 630,00
Constructions	2 792 550,63	1 014 000,00	-	3 806 550,63
Matériels assemblées cultuelles et divers	1 846 494,16	20 897,12	190 914,09	1 676 477,19
Autres immobilisations corporelles	3 229 910,03	485 489,01	64 134,86	3 651 264,18
Immobilisations en cours	-	157 504,79	-	157 504,79
Immobilisations financières				
Prêts sans intérêts	3 968 004,58	72 500,00	45 164,57	3 995 340,01
Autres immobilisations financières	91 299,16	3 255,35	-	94 554,51
Total	13 101 450,02	1 754 613,27	615 213,52	14 240 849,77

Commentaires :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le poste Constructions est mouvementé pour la somme de 1 014 000,00 euros correspondant à des biens reçus en legs.

Les augmentations des matériels concernent les biens affectés au soutien de l'exercice du culte au plan national, notamment l'achat de matériel divers pour les rassemblements cultuels organisés sur le territoire.

Les augmentations des autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel à l'acquisition de véhicules affectés à l'usage des ministres du culte desservant une circonscription religieuse. Les diminutions concernent principalement des mises au rebut de matériel informatique obsolète et des cessions de véhicules.

Des prêts sans intérêts sont consentis à des associations apportant leur contribution à l'exercice du culte.

État des amortissements et des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Brevets et licences	22 541,57	10 422,80	-	32 964,37
Immobilisations corporelles				
Terrains	124 792,00	-	-	124 792,00
Constructions	504 477,71	86 595,06	3 368,00	587 704,77
Matériels assemblées cultuelles et divers	1 271 820,50	203 868,93	190 629,45	1 285 059,98
Autres immobilisations corporelles	1 511 389,47	504 178,89	59 479,87	1 956 088,49
Immobilisations financières				
Prêts sans intérêts	3 797 062,13	5 721,00	-	3 802 783,13
Autres immobilisations financières				
Total	7 232 083,38	810 786,68	253 477,32	7 789 392,74

Commentaires :

L'amortissement pour dépréciation a été déterminé selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Logiciels: 1 an ;
- Constructions : 10 à 50 ans ;
- Matériels assemblées cultuelles et divers : 4 ans ;
- Matériel de transport : 4 ans ;
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 4 ans.

Tableau des provisions

Éléments	Valeur en début d'exercice	+	-	Valeur en fin d'exercice
Comptes personnels des ministres religieux	1 040 007,65	81 812,08	-	1 121 819,73
Total	1 040 007,65	81 812,08	-	1 121 819,73

Tableau des échéances des créances

Éléments	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts sans intérêts	3 995 340,01	3 995 340,01	-
Autres immobilisations financières	94 554,51	94 554,51	-
Fournisseurs, avances et acomptes	3 577,24	3 577,24	-
Autres créances	119 728,73	119 728,73	-
Total	4 213 200,49	4 213 200,49	-

Tableau des échéances des dettes

Éléments	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières	58 000,00	58 000,00	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 801,63	152 801,63	-	-
Dettes fiscales et sociales	208 111,10	208 111,10	-	-
Legs et donations en cours	-	-	-	-
Autres dettes	235 269,28	235 269,28	-	-
Total	654 182,01	654 182,01	-	-

Valeurs mobilières de placement

L'épargne associative est constituée exclusivement de placements de type "court terme" (tels que livret A et autres placements réservés aux Organismes Sans But Lucratif).

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Les plus-values latentes sur valeurs mobilières de placement non comptabilisées à la clôture de l'exercice s'élèvent à :

Plus values latentes **7 220,99 €**

Tableau de suivi des fonds dédiés

Éléments	Fonds à engager (début ex.)	Utilisation au cours de l'exercice	Nouveaux engagements	Fonds restant à engager (fin ex.)
Subventions d'associations cultuelles	-	-	-	-
Offrandes cultuelles	-	-	-	-
Legs et donations affectés	20 732,83	-	-	20 732,83
Total	20 732,83	-	-	20 732,83

Les fonds dédiés se rapportent à des subventions d'associations cultuelles ou à des produits de legs affectés :
 1) aux frais induits par l'activité des missionnaires oeuvrant à l'étranger,
 2) à l'exercice public du culte au plan local.

III - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Frais d'entretien des ministres du culte

Éléments	Montants
Pécules de ministres religieux	2 211 492,85
Cotisations de Sécurité social des cultes	1 997 897,90
Couverture sociale complémentaire	155 214,66
Frais de déplacement et autres frais pour les besoins du culte et divers	1 181 579,49
Secours ministres religieux	152 127,56
Provisions pour charges	81 812,08
Total	5 780 124,54

Au 31 août 2012, l'Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France compte 511 ministres du culte des Témoins de Jéhovah en exercice. L'ensemble des ministres du culte de l'Association sont affiliés à la Caisse de Sécurité sociale des cultes (CAVIMAC), conformément aux articles L382-15 et suivants du Code de la Sécurité sociale.

Séminaires religieux

Des séminaires religieux ont été organisés au cours de l'exercice 2012 - en particulier des séminaires d'étude de la Bible d'une durée d'une semaine à l'intention des anciens des congrégations et de huit semaines pour des ministres à plein temps .

Le poste 'Séminaires religieux' du compte résultat présente un solde de 39 280,32 € au 31 août 2012.

Frais des assemblées cultuelles annuelles

Éléments	Montants
Locations immobilières	446 383,21
Locations mobilières	95 840,78
Frais divers et subvention	418 915,33
Fournitures de petits matériels	29 666,05
Sous-traitance	13 125,18
Amortissement du matériel	178 008,89
Total	1 181 939,44

En été 2012, l'Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France a organisé des grands rassemblements culturels nationaux.

Ces assemblées ont rassemblé un total de 185 803 pratiquants sur l'ensemble de la circonscription territoriale de l'Association. Le programme a été donné en 19 langues dans 24 sites différents.

Une subvention d'un montant global de 224 000,00 euros a été octroyée aux associations régionales propriétaires de salles d'assemblées en compensation des dépenses engagées par celles-ci pour accueillir les assemblées de district.

Subventions cultuelles

Éléments	Montants
Autres frais du culte - Ordre religieux des Béthélites	360 894,60
Total	360 894,60

Un soutien a été apporté à l'Ordre des Béthélites pour les frais exposés pour la pratique du culte.

Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France

11 rue de Seine - 92100 Boulogne-Billancourt

Subventions culturelles (missions)

Éléments	Montants
Missions France et départements d'outre-mer	1 197 261,13
Missions Afrique	2 349 984,01
Missions autres destinations	179 724,99
Total	3 726 970,13

L'Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France a octroyé une subvention culturelle d'un montant de 900 000 euros à la Fédération chrétienne des Témoins de Jéhovah de France, union d'associations culturelles régie par la loi du 9 décembre 1905.

L'association a continué de soutenir des missions culturelles d'Afrique francophone au cours de l'exercice 2011, les principales subventions ont concerné les missions situées en Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso et République Centrafricaine. Au 31 août 2012, plus de 500 missionnaires d'origine française œuvraient dans les missions culturelles

Frais administratifs de structure

Éléments	Montants
Achats	620 911,30
Autres charges externes	2 695 068,25
Impôts et taxes	151 635,66
Charges financières	606,16
Charges exceptionnelles	324 266,97
Dotations aux amortissements et aux provisions	284 297,12
Total	4 076 785,46

Commentaires :

Les dépenses de structure représentent l'équivalent de 27% de l'ensemble des charges, hors dotations aux amortissements, aux provisions et aux fonds dédiés.

SYNTHÈSE DES CHARGES CULTUELLES EXPOSÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Éléments	Montants
Frais d'entretien des ministres du culte	5 780 124,54
Séminaires religieux	39 280,32
Frais des assemblées culturelles annuelles	1 181 939,44
Subventions culturelles - Ordre religieux des Béthélites	360 894,60
Subventions culturelles - Missions culturelles et divers	3 726 970,13
Frais administratifs et de structure	4 076 785,46
Total	15 165 994,49

IV - AUTRES INFORMATIONS

Legs à réaliser

Legs nets à réaliser

365 000 €

Activités

Conformément à son objet statutaire ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires applicables, les activités de l'Association Cultuelle Les Témoins de Jéhovah de France ont consisté, au cours de l'exercice 2012, en :

- l'exercice public du culte, notamment par l'organisation de grands rassemblements culturels annuels ;
- l'entretien des ministres du culte ;
- la formation des ministres du culte et autres participants au culte ;
- le soutien à d'autres associations poursuivant le même but.